

Appel de candidatures

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Objectif du prix : Reconnaître, annuellement, la contribution d'un chercheur établi s'étant taillé une réputation nationale dans le domaine de la recherche sur la musique canadienne et ses compositeurs. La musique canadienne est entendue au sens large, englobant la musique folklorique, la musique populaire (tous les genres), le jazz et la musique savante (musique vocale, instrumentale et électroacoustique). La diffusion des travaux du lauréat aura permis aux interprètes et aux autres chercheurs en musique de mieux comprendre la musique canadienne tant sur le plan de l'écoute que sur le plan culturel. Ce rayonnement aura également favorisé une meilleure compréhension de la musique canadienne par le grand public ou encore par les auditeurs et les musiciens de demain, que ce soit directement (par des communications et des publications destinées spécialement au grand public ou aux jeunes) ou indirectement (par des communications et des publications d'autres chercheurs qui se sont inspirés des travaux du lauréat).

Admissibilité : Sont admissibles au PRIX D'EXCELLENCE FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE CANADIENNE tous les chercheurs (qu'ils soient rattachés *ou non* à un établissement d'enseignement postsecondaire ou à un institut de recherche) ayant diffusé, à l'échelle nationale et locale, les résultats d'un programme de recherche soutenue liée à la musique canadienne et à ses compositeurs. Les membres actuels du personnel et des conseils d'administration respectifs de la Fondation SOCAN et de la Société de musique des universités canadiennes (MUSCAN) *ne sont pas* admissibles. Les candidats doivent être en mesure d'assister à la cérémonie de remise du prix.

Auteurs de la mise en candidature : Toute personne ou tout groupe de personnes peut soumettre une candidature. *Nul ne peut présenter sa propre candidature.* Les candidatures qui ne sont pas retenues pour l'année en cours peuvent être reportées à l'année suivante, moyennant une demande écrite de l'auteur ou des auteurs de la mise en candidature adressée au président du jury et comprenant une lettre du candidat attestant qu'il accepte sa mise en candidature (voir point ci-dessus « Présentation des candidatures », point 4). Il est possible d'ajouter de nouveaux documents au dossier ou d'y effectuer des mises à jour; dans le cas contraire, les candidatures seront examinées en fonction du dossier soumis l'année précédente. Un dossier ne peut être soumis *sans modifications* plus de deux années consécutives.

Présentation de la candidature : Le dossier de mise en candidature permettra au jury d'évaluer les contributions du candidat et la valeur de ses réalisations. Les auteurs de la mise en candidature doivent soumettre les documents suivants :

1. Une lettre de présentation (d'au plus deux pages) exposant les raisons de la mise en candidature.
2. Un curriculum vitae ou une notice biographique qui comprend une liste, par ordre chronologique inverse, des contributions du candidat sur des sujets *liés à des compositeurs canadiens et à leurs œuvres*. Y figureront les titres d'articles, de chapitres de livres, d'ouvrages, de communications, de conférences publiques, de notes de programme (destinées au concert ou au disque et rédigées à titre de chercheur invité), de recensions publiées de concerts et d'enregistrements, ainsi que d'ateliers ou de toute autre activité visant la diffusion des résultats de recherche. Chacune des entrées doit comprendre la date, le lieu, l'événement, le nom de l'éditeur ou de l'organisateur de l'événement. Le cas échéant, les publications, conférences, ateliers et autres s'adressant *à la fois* à un public

- érudit et au grand public ou aux jeunes peuvent y figurer.
3. Au moins deux *autres* lettres d'appui (mais pas plus de trois) de personnes liées à au moins deux établissements différents de celui auquel est associé l'auteur de la mise en candidature.
 4. Une lettre signée par le candidat lui-même attestant qu'il accepte sa mise en candidature et que s'il remporte le prix, i) il sera en mesure d'assister à la cérémonie de remise lors du Congrès annuel de MUSCAN qui se tiendra à l'Université d'Ottawa du 3 au 5 juin 2015, et ii) il acceptera de fournir une notice biographique dont les données figureront dans un communiqué de presse annonçant le nom du gagnant que diffusera conjointement la Fondation SOCAN et MUSCAN. *Note* : Les auteurs de la mise en candidature sont invités à informer le candidat du fait que les frais de déplacement et d'hébergement du candidat seront remboursés jusqu'à concurrence de 500 \$.

Les auteurs de mise en candidature qui présentent plus d'un candidat doivent soumettre les dossiers séparément.

Date limite : au plus tard le 16 février 2015

Veillez faire parvenir les dossiers de candidature par voie électronique à : Robin Elliott, président du jury, PRIX D'EXCELLENCE FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE CANADIENNE, robin.elliott@utoronto.ca

Prière d'indiquer PRIX D'EXCELLENCE FONDATION SOCAN/ MUSCAN POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE CANADIENNE comme objet de tous vos messages concernant ce prix.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne répond aux critères établis.

La SOCIÉTÉ DE MUSIQUE DES UNIVERSITÉS CANADIENNES (MUSCAN) soutient la recherche sur les compositeurs canadiens et leurs œuvres par le truchement de sa revue semestrielle *Intersections*, ainsi que la musique canadienne en générale, dans le contexte de son Congrès national annuel. Ce Congrès comprend régulièrement des séances, des mini-concerts et des récitals commentés en lien avec la musique canadienne, et depuis quelques années, une soirée de concert y est entièrement dédiée à la musique de compositeurs canadiens.

MUSCAN tient à exprimer sa reconnaissance à la Fondation SOCAN qui assure le financement intégral de ce prix.